



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Laboratoire du Centre d'Études Internationales de la
Propriété Intellectuelle

CEIPI

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Strasbourg



Janvier 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



| Unité

Nom de l'unité :	Laboratoire du Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle
Acronyme de l'unité :	CEIPI
Label demandé :	Équipe d'Accueil
N° actuel :	EA 4375
Nom du directeur (2009-2012) :	M. Christophe GEIGER
Nom du directeur (2013-2017) :	M. Christophe GEIGER

| Membres du comité d'experts

Président : M^{me} Yvonne FLOUR, Paris

Experts :

- M. Philippe AUVERGNON, Bordeaux
- M^{me} Edith BLARY-CLEMENT, Lille
- M. Alexis BUGADA, Aix-Marseille
- M^{me} Vincente FORTIER, Montpellier
- M. Thierry GRANIER, Aix-Marseille
- M^{me} Valérie MALABAT, Bordeaux (représentante du CNU)



| Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Xavier VANDENDRIESSCHE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Université de Strasbourg

M. Éric WESTHOF, Université de Strasbourg



Rapport

1 • Introduction

Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le 3 janvier 2012 à partir de 17h00, en présence de M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de droit. Elle a été accompagnée de deux exposés réalisés par M. Eric WESTHOF, Vice-Président Recherche et formation doctorale de l'université de Strasbourg (UDS), qui a indiqué les grandes lignes de la politique scientifique de l'université, et par M^{me} Gaëlle BUJAN, récemment désignée Déléguée régionale du CNRS pour l'Alsace, à titre d'observatrice.

Le directeur de l'unité, M. Christophe GEIGER, directeur du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), composante de l'UDS, était accompagné par Mme Caroline RODA (post-doctorante et ingénieure de recherche contractuelle) et par M. Théo HASSLER, directeur de l'Ecole doctorale n° 101.

Le comité a pu ensuite s'entretenir à huis clos avec trois doctorants rattachés à l'unité, deux en 2^e année de thèse et bénéficiant du statut d'assistant-chercheur du CEIPI et le troisième en 4^e année de thèse, actuellement ATER à l'université de Haute-Alsace.

Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Créé en 2006, le Laboratoire de recherche du CEIPI a d'abord été reconnu jeune équipe en 2007, puis il est devenu EA 4375 en 2009. Il constitue l'émanation du CEIPI, unité de formation et de recherche dont il ne peut être dissocié. Depuis sa création en 1963, le CEIPI, composante de l'UDS, est un centre reconnu, spécialisé dans la formation et dans la recherche en droit de la propriété industrielle. Le domaine de recherche de l'unité dont elle dépend est donc tout naturellement le droit de la propriété industrielle dans ses différents aspects (protection et valorisation). Plus récemment, le champ a été élargi au droit de la propriété intellectuelle et l'accent mis sur l'évolution de ce droit ; une approche interdisciplinaire a également été privilégiée. Cette démarche s'inscrit dans le mouvement de rattachement de l'unité à la Fédération de recherche FR 3241 « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles ».

Du point de vue de la formation, le master recherche en Droit européen et international de la propriété intellectuelle est adossé à ce laboratoire.

L'équipe se compose de 7 enseignants-chercheurs et de 6 chercheurs associés. Elle compte 31 doctorants et 13 thèses ont été soutenues lors du contrat qui s'achève. Parmi eux, cinq « assistants chercheurs » financés par le CEIPI, participent aux travaux de recherche. Les aspects administratifs sont gérés par 4 ITA pour 0,1 de leur temps affectés par le CEIPI.

Cette unité fait preuve d'un grand dynamisme, bien qu'elle repose sur un nombre restreint d'enseignants-chercheurs qui semblent tous très investis dans la recherche et la formation en droit de la propriété intellectuelle. Le CEIPI a depuis toujours noué de nombreux partenariats avec les universités et institutions ou organismes internationaux. Le laboratoire bénéficie amplement des réseaux du CEIPI, dans lesquels ses membres s'investissent.

Equipe de Direction :

M. Christophe GEIGER (université de Strasbourg) est le directeur de la composante CEIPI.



Effectifs de l'unité :

Effectifs	Nombre au 30/06/2011	Nombre au 01/01/2013	2013-2017 Nombre de produisants du projet **	
N1 : Enseignants-chercheurs	7	6	5	
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0	
N3 : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	6	6	2	
N4 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	4	4		
N5 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0			
N6 : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0			
N7 : Doctorants	31			
N8 : Thèses soutenues	13			
N9 : Nombre d'HDR soutenues	2			
N10 : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	5	5		
TOTAL N1 à N7	48	16		7

* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

** Nombre de producteurs de la période [1^{er} janvier 2007-30 juin 2011] et qui seront présents en 2013-2017.

Définition et téléchargement des critères :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.



2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité :

Cette unité bénéficie d'un héritage prestigieux et du rayonnement incontestable du CEIPI, en particulier dans le domaine de la propriété industrielle. Elle a su élargir son projet scientifique pour accompagner les formes nouvelles et la place croissante de la propriété intellectuelle dans l'économie. Au regard de ses dimensions modestes, l'activité qu'elle produit est remarquable et sa compétence est manifestement reconnue, notamment auprès des instances européennes. Elle dispose de moyens limités, mais qui sont opportunément compensés par un apport significatif du CEIPI à son laboratoire de recherche.

Malgré ces atouts, l'unité donne l'impression de rester fragile. Elle est très peu nombreuse, et elle ne comptera plus qu'un seul professeur à la suite d'un départ. Elle a besoin de se renforcer et son aptitude à maintenir le même niveau d'activité et de rayonnement dépend en grande partie de sa capacité à attirer vers elle et à fédérer les chercheurs travaillant dans le champ de la propriété intellectuelle.

Points forts et opportunités :

Le comité souligne le dynamisme de l'équipe et de son directeur, porteurs d'un projet scientifique cohérent qui embrasse l'ensemble des dimensions de la propriété intellectuelle aujourd'hui.

Le rayonnement international de l'unité est servi par de nombreux partenariats nationaux et internationaux, avec une très bonne capacité à s'intégrer dans des réseaux et à les mobiliser sur ses projets.

Les attaches fortes de l'unité avec le CEIPI lui permettent de bénéficier des acquis du centre, de sa logistique, de son assise financière, ainsi que de sa visibilité internationale. Une réelle synergie s'opère entre formation et recherche.

Points à améliorer et risques :

La dimension de l'équipe devient critique, ainsi que l'équilibre entre professeurs, trop peu nombreux, et maîtres de conférences.

Le comité relève le manque de transparence dans les interactions avec le CEIPI : il est parfois difficile de départir ce qui relève des activités du Centre de ce qui est propre au laboratoire, qui risque ainsi de perdre en lisibilité.

L'absence de tout contrat doctoral attribué par l'université à l'unité est certes compensée par des contrats d'assistants chercheurs proposés par le CEIPI, mais cette situation est porteuse de risques pour les doctorants.

Recommandations :

Pour renforcer la dimension de son équipe, le laboratoire de recherche du CEIPI devrait développer ses liens avec les autres unités de recherche de l'UDS qui comptent des enseignants-chercheurs en propriété intellectuelle récemment recrutés, ainsi qu'avec le Centre d'Etudes et de Recherches sur les accidents collectifs et les catastrophes (CERDACC) de l'université de Haute-Alsace.

Les actions propres au Laboratoire devraient être plus clairement identifiées.

Il faut rester attentif à ce que les activités d'expertise n'envahissent pas les travaux de l'unité au détriment de la recherche fondamentale.

Les conventions CIFRE pourraient être utilement développées.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Malgré un nombre restreint de membres, le laboratoire de recherche du CEIPI se démarque par la bonne qualité de ses travaux de recherche, dont le bon niveau est unanimement reconnu. Unité du CEIPI, il développe le volet recherche du Centre, dont il ne peut être dissocié.

Après un projet initial consacré à la valorisation des droits de propriété intellectuelle, en collaboration notamment avec l'Institut Max Planck (dont le directeur de l'unité est issu), une réorientation a été opérée en 2009 lors du changement de direction. La nouvelle thématique retenue de l'évolution du droit de la propriété intellectuelle dans la société de la connaissance s'inscrit dans une large perspective européenne, sans toutefois occulter les aspects nationaux. Elle a donné lieu à l'organisation de colloques et de journées d'études qui ont fait l'objet de publications.

Le nombre et la qualité des publications doivent être soulignés, rapportés au nombre de membres de l'unité : sept enseignants-chercheurs dont cinq producteurs. Les membres sont très actifs. Aux travaux d'expertise menés par le CEIPI, qui ont un rayonnement international et donnent lieu à de nombreuses publications, souvent en langue anglaise et publiées dans des revues internationales, s'ajoutent des travaux de recherches proprement dits, de dimension universitaire.

Ces derniers donnent lieu à des publications de qualité appréciées par la communauté scientifique (articles, chroniques, commentaires de textes et de jurisprudence...), tant sur le droit d'auteur que sur le droit de la propriété industrielle ou sur le droit en matière de noms de domaine et d'internet.

S'agissant plus précisément des formes de la production, outre les classiques articles dans les revues juridiques générales ou spécialisées classées et les fascicules des différents juriscenseurs consacrés à la propriété intellectuelle sous ses nombreux aspects, on relève d'importantes contributions à des colloques et congrès internationaux publiés, à des ouvrages collectifs, et des ouvrages scientifiques. Parmi les exemples récents, on citera les contributions au *Liber amicorum* de Georges Bonnet publié chez LITEC, ainsi que les actes du colloque en l'honneur du professeur Y. REBOUL (*Les défis du droit des marques au XXI^e siècle* », Litec, coll. du CEIPI, 2010).

Ces travaux menés individuellement ou collectivement sont de bonne facture. Ils font référence dans la communauté scientifique et contribuent à faire progresser la réflexion.

Treize thèses, à visée universitaire pour un tiers, professionnelles ou qualifiées de « thèses de coopération » pour le reste, ont été soutenues depuis 2007. Quatre ont été publiées dans la collection du CEIPI (Litec).

Appréciation sur l'intégration de l'unité dans son environnement :

L'intégration de l'unité dans son environnement est manifeste tant au niveau national qu'international. Il est fait état de partenariats avec des établissements étrangers (Institut Max Planck, universités Saint-Cyril, Göteborg, G. Washington à Seattle, Tunis) ainsi qu'avec des organismes et institutions internationaux et européens, notamment l'Office d'enregistrement des marques et des dessins ou modèles de l'Union européenne (OHMI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Parlement et le Conseil européen. Ces relations initiées pour certaines par le CEIPI avant même la création du laboratoire de recherche, se poursuivent depuis plusieurs années. De nouvelles sont mises en place. Des partenariats locaux et nationaux fonctionnent également.

A l'échelon local, le laboratoire de recherche du CEIPI est membre de la structure fédérative « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles ». Il collabore avec tous les autres laboratoires et centres rattachés à la structure fédérative ainsi qu'avec d'autres entités comme l'École de management de Strasbourg. Le Laboratoire a participé à un projet de Labex déposé par le BETA (Bureau d'Économie Théorique et Appliquée, UMR 7522) relatif à l'économie de l'innovation qui, cependant, n'a pas été obtenu.



La valorisation des recherches prend des tours classiques et se concrétise notamment par l'organisation de colloques et de rencontres internationales, de journées d'études, de cycles de conférences, de séminaires, et par des publications. Toutes ces activités sont soutenues par le CEIPI. Le rattachement au CEIPI permet, en effet, une diffusion et une valorisation très importantes des activités de l'unité. Il permet aussi le financement des activités que la dotation de l'université n'autoriserait pas. Les documents initialement fournis ne permettaient pas d'évaluer les capacités propres du Laboratoire du CEIPI à obtenir des financements extérieurs, mais il était fait état, dans le rapport scientifique, de réponses à appel d'offres ainsi que de consultations. Les précisions apportées lors de la visite confirment le rôle moteur du CEIPI dans le financement des activités du Laboratoire, tant en termes de mise à dispositions de moyens matériels et humains que de prise en charge de dépenses de fonctionnement et de missions. La capacité à obtenir des financements est ainsi celle du CEIPI.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'unité de recherche :

Le Laboratoire bénéficie de la haute et ancienne renommée du CEIPI et de ses réseaux. Ce qui confère au laboratoire une grande attractivité. Les partenariats donnent lieu à des échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs. La qualité des intervenants extérieurs dans les colloques, séminaires et autres journées d'études suffit à le démontrer.

L'attractivité de l'unité, étroitement liée à celle du CEIPI, est certaine. Le CEIPI participe en tant que tel à de nombreux programmes de recherche internationaux depuis sa création et collabore avec de nombreux laboratoires étrangers. Le directeur du CEIPI, également directeur du Laboratoire, est particulièrement impliqué ; en revanche, c'est moins le cas pour les jeunes membres de l'unité.

On note cependant que deux professeurs nouvellement recrutés à l'UDS qui travaillent dans le champ des propriétés intellectuelles n'ont pas rejoint l'équipe du CEIPI et développent un axe au sein du centre de droit de l'entreprise.

Appréciation sur la gouvernance et la vie de l'unité :

Peu d'éléments sont fournis sur l'organisation de l'unité, sa gouvernance et son fonctionnement. Seul un organigramme figure dans le dossier reliant les membres aux thèmes de recherche. La structuration n'est ainsi pas très apparente. Mais cette gouvernance très informelle pourrait se justifier par le caractère restreint de l'équipe.

La communication est celle du CEIPI, qui met à disposition de l'UR ses outils de communication (site internet, bulletin d'information).

L'animation scientifique est tout à fait classique : organisation de séminaires de recherche pour les membres et les doctorants. Cela étant, la participation des doctorants à la vie du Laboratoire n'est pas patente, même si quelques-uns bénéficient du financement de leur thèse par le CEIPI.

Le laboratoire est membre de la Fédération de recherche FR 3241. Il a participé à des colloques, mais le comité comme l'unité, jugent qu'il existe encore un potentiel de développement de ses relations avec la FR 3241.

Appréciation sur l'implication de l'unité dans la formation.

Les membres du laboratoire sont enseignants au CEIPI et à l'université de Strasbourg, ainsi que dans d'autres universités françaises et étrangères. La vocation première du CEIPI est la formation. Il offre donc un large éventail de diplômes et d'enseignements dans lesquels s'investissent les membres de l'unité.

Ces derniers dirigent notamment le master 2 mention « Droit de la propriété intellectuelle » qui se décline en deux spécialités : « Droit européen et international de la propriété intellectuelle », orienté vers la voie recherche, et « Droit de la propriété intellectuelle dans la société de la connaissance », qui comprend trois parcours à visée professionnelle. Enfin un membre de l'unité dirige un master 2 « Droit du multimédia et des systèmes d'information ».

Deux thèses sont directement rattachées à un projet de recherche. Deux habilitations à diriger des recherches ont été soutenues en 2008 et 2010, ce qui a permis d'accroître le nombre des directeurs de thèses potentiels, qui reste cependant réduit (5).



Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

Le projet scientifique pour 2013-2017 s'organise autour de la construction européenne et internationale de la propriété intellectuelle (thème assez classique aujourd'hui) dans un nouvel environnement économique, technologique et social. Il s'agit de poursuivre les travaux amorcés par la nouvelle direction. Sans être originaux, les thèmes de recherche développés n'en sont pas moins pertinents dans un contexte de fort développement de l'économie de l'immatériel et de demande croissante de protection. La réorientation du projet scientifique permet une meilleure adéquation entre les compétences des jeunes membres, la dimension de l'équipe et les ambitions affichées. Le choix de la construction européenne et internationale est pertinent, d'autant que les réflexions sont liées aux activités d'expertise menées par le CEIPI auprès du Parlement européen. Il s'inscrit dans les thématiques d'actualité étudiées par les laboratoires travaillant sur la propriété intellectuelle. Seront envisagés, en effet, le droit d'auteur dans un nouvel environnement numérique, le droit de la propriété industrielle à l'épreuve des défis du XXI^e siècle, le tout complété par une approche transversale et interdisciplinaire. A côté du droit de la propriété industrielle, cœur de métier du CEIPI, se développent des thématiques de droit d'auteur et une ouverture à l'interdisciplinarité. Les objectifs affichés ne sont pas démesurés. Ils devraient pouvoir être tenus à court et à moyen terme grâce au renforcement annoncé de l'unité. Ils demanderaient à être amplifiés pour s'inscrire dans le long terme.

S'agissant des moyens humains, l'effectif actuel des enseignants-chercheurs paraît insuffisant pour développer des projets de recherches plus importants à long terme et pour encadrer les doctorants. L'effectif des enseignants chercheurs est relativement stable : un départ compensé par un recrutement. Toutefois, l'équipe compte deux professeurs émérites et, compte tenu de l'âge de certains membres, des départs pour cause de retraite sont prévisibles. Le recrutement, envisagé, d'un professeur peut sembler insuffisant pour conférer à l'équipe une dimension raisonnable. Même si les effectifs sont renforcés par six « autres enseignants chercheurs », l'unité et le CEIPI devront réfléchir sur les choix à effectuer.

En comparaison, le personnel administratif affecté au laboratoire peut sembler nombreux (4) mais chacun ne lui est rattaché que pour 10 % de son activité.

La dotation de l'université a largement augmenté en 2010, comme d'ailleurs la subvention de la Fédération de recherche. Mais le budget consolidé hors soutien du CEIPI reste globalement stable et modeste, compte tenu de l'ampleur des activités déployées. Les crédits sont principalement utilisés pour des frais de missions des chercheurs. Le CEIPI comble toutefois en partie le manque de moyens (promotion et communication, publication dans la collection du CEIPI, locaux, cinq postes d'assistant chercheur).

Appréciation sur l'implication de l'unité dans la formation :

L'implication en matière d'enseignement est indéniable, tant au CEIPI qu'à l'université de Strasbourg. Le CEIPI forme 2500 spécialistes de la propriété intellectuelle en Europe, dont 400 environ à Strasbourg.

Aucun des doctorants du laboratoire ne bénéficie d'un contrat doctoral. En compensation, ils peuvent bénéficier de financements par le CEIPI sous la forme de contrats d'assistants chercheurs. Mais l'implication exigée est telle qu'elle peut contrarier le bon déroulement du travail de thèse, même si, en principe, l'affectation est en liaison avec le sujet de thèse. Malgré de nombreux partenariats avec les entreprises, aucune convention CIFRE n'a curieusement été signée.

Si les doctorants sont bien intégrés aux travaux du laboratoire, ils semblent en revanche peu impliqués dans l'École doctorale et ont paru coupés de leurs condisciples accueillis dans les autres unités de recherche de l'université.

Sur les treize jeunes docteurs ayant soutenu dans la période de référence, cinq ont intégré l'enseignement supérieur en France ou dans leur pays d'origine. Aucune autre information n'est fournie sur le devenir des docteurs rattachés au laboratoire.

Compte tenu de la structuration très lâche de l'unité, où une même personne participe souvent à plusieurs thèmes de recherche, le comité n'a pas jugé pertinent d'entreprendre une analyse par « projet », a fortiori par « équipe ».



4 • Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2011-2012, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités).

Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des quatre critères définis par l'AERES. Elle a été accompagnée d'une appréciation d'ensemble.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport (et, le cas échéant ses équipes internes) a (ont) obtenu l'appréciation d'ensemble et les notes suivantes :

Appréciation d'ensemble de l'unité CDPF :

Unité dont la production et le projet sont très bons. Le rayonnement est excellent. L'organisation et l'animation sont bonnes mais pourraient être améliorées.

Tableau de notation :

C1 Qualité scientifique et production.	C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	C3 Gouvernance et vie du laboratoire.	C4 Stratégie et projet scientifique.
A	A+	B	A



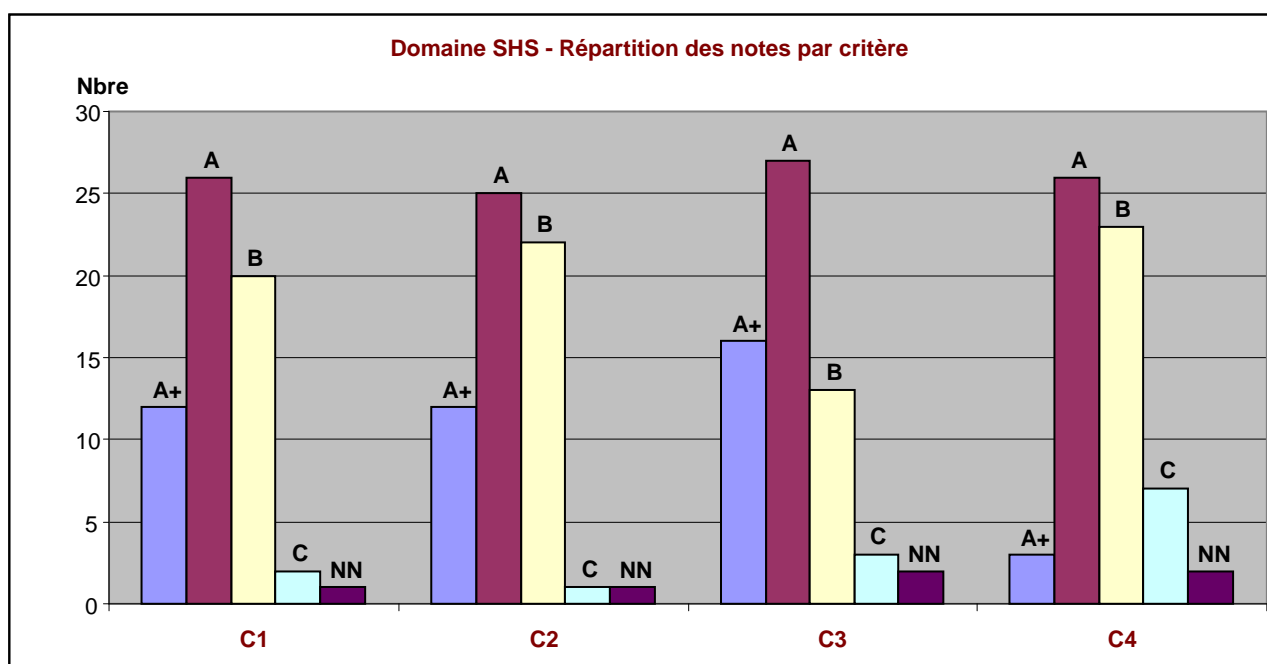
5 • Statistiques par domaines : SHS au 10/05/2012

Notes

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	12	12	16	3
A	26	25	27	26
B	20	22	13	23
C	2	1	3	7
Non noté	1	1	2	2

Pourcentages

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	20%	20%	26%	5%
A	43%	41%	44%	43%
B	33%	36%	21%	38%
C	3%	2%	5%	11%
Non noté	2%	2%	3%	3%





6 • Observations générales des tutelles

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la Section des Unités de recherche
Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur (AERES)
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Strasbourg, le 30 mai 2012

Objet : Rapport d'évaluation de l'EA 4375 Laboratoire de recherche du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (réf. S2PUR130004476-RT)
Réf. : AB/EW/N° 2012-273

Affaire suivie par
Eric WESTHOF
Vice-président Recherche
et formation doctorale
Tél : +33 (0)3 68 85 15 80
vp.recherche@unistra.fr

Cher collègue,

Je vous remercie pour l'évaluation de l'équipe d'accueil « Laboratoire de recherche du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle » (EA 4375) dirigée par Monsieur Christophe Geiger.

Direction de la recherche

Le directeur de l'unité de recherche et moi-même n'avons pas de remarques particulières à formuler sur le rapport d'évaluation rédigé par le comité d'experts.

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.


Alain BERETZ



P.J. :

- Une première partie corrigeant les erreurs factuelles
- Une seconde partie sans observations